



PB/EM – N° 2023/101

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-216901009-20231205-2023\_101-DE

VILLE D'IRIGNY  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 21

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle CITTADINO

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – CITTADINO  
MAZOUZI – MERCIER – BILLAUD – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD  
da PASSANO - BERMOND – EMERY – BENATMANE - SABRAN-LACROIX  
GAREL - BAILLY – MOCHET - RANCHIN - ALLARD-BRETON - SANLAVILLE  
DIGIER - BARTHELEMY –

Membres absents excusés : M. DARCY : pouvoir remis à M. MAZOUZI  
Mme TABERLET : pouvoir remis à Mme MERCIER – Mme MERLE : pouvoir  
remis à Mme BILLAUD - Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme FAVRE  
M. MARCHETTI : pouvoir remis à Mme SANLAVILLE – M. OUANICH :  
pouvoir remis à Mme BARTHELEMY - M. JACQUET : pouvoir remis à  
M. VERD – Mme VERILHAC : pouvoir remis à Mme FREYER –

**Objet : Foyer restaurant pour personnes âgées et portage de repas à domicile – Fixation des tarifs**

La Commune propose deux services municipaux spécifiquement dédiés aux personnes âgées, à savoir le Foyer Restaurant pour les personnes âgées et le portage de repas à domicile.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les tarifs de ces deux services. Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022, les tarifs au titre de l'année 2023, avaient été fixés comme suit :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MÉTROPOLE DE LYON  
VILLE D'IRIGNY  
7 AV. DE BEZANGE  
CS 80002  
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50  
FAX 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire sans indication de nom

[www.irigny.fr](http://www.irigny.fr)  
e-mail : [mairie@irigny.fr](mailto:mairie@irigny.fr)

364

<b>Repas au Foyer restaurant</b>	<b>ANNEE 2023</b>
Personnes âgées de plus de 60 ans et habitant sur la Commune d'Irigny	<b>8,20 €</b>
Invités des utilisateurs du Foyer Restaurant et personnes âgées de plus de 60 ans ne résidant pas sur la Commune	<b>9,80 €</b>
1/4 de litre de vin	<b>1,45 €</b>
<b>Portage de repas à domicile</b>	<b>ANNEE 2023</b>
Repas	<b>9,80 €</b>
Potage	<b>1,05 €</b>

Je vous propose de ne pas augmenter ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**SUR PROPOSITION DU MAIRE**

**APRES AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE, SENIORS**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

**FIXE** les tarifs du Foyer Restaurant pour personnes âgées et pour le service de portage à domicile comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

<b>Repas au Foyer restaurant</b>	
Personnes âgées de plus de 60 ans et habitant sur la Commune d'Irigny	<b>8,20 €</b>
Invités des utilisateurs du Foyer Restaurant et personnes âgées de plus de 60 ans ne résidant pas sur la Commune	<b>9,80 €</b>
1/4 de litre de vin	<b>1,45 €</b>

<b>Portage de repas à domicile</b>	
Repas	<b>9,80 €</b>
Potage	<b>1,05 €</b>